

## LA CGT POLE EMPLOI REFUSE D'ENTERINER LA BAISSSE DU NIVEAU DE VIE DES AGENTS !

Après deux réunions de Négociations Annuelles Obligatoires, la proposition d'un accord sur une augmentation des salaires s'est transformée en un accord « salaires et Partage de la valeur » et vient d'être signé par CFE-CGC, CFDT, FO et le SNAP. Il va donc s'appliquer.

**Les propositions de l'accord sont les suivantes :**

➤ **Revalorisation des titres restaurant à 9,87€ au lieu de 9,48€.**

**Insuffisant !**

➤ **Revalorisation de l'indemnité forfaitaire de télétravail :**

Il faudra, pour bénéficier du nouveau plafond du forfait télétravail, que **l'agent effectue 90 jours de télétravail** dans l'année, *soit plus de 7 jours par mois.*

**Insuffisant !**

➤ **Prime de Partage de la Valeur :**

Cette prime, de 300 à 400 euros, **exonérée de cotisations sociales**, selon la situation de l'agent, sera versée à tous les agents de droit public et de droit privé présents au 23/12/2022, mais **proratisée selon le temps de travail !**

**Contre !**

➤ **Rachat de 2 jours RTT :**

Par cette mesure, la Direction entend faire financer aux agents eux-mêmes leur augmentation de salaire et **remet en cause les 35 heures !**

**Contre !**

➤ **Augmentation de la valeur du point et de la partie de fixe pour les agents de droit privé :**

La Direction a proposé d'aligner l'augmentation de 3,5% aux agents de droit privé sur ce qui a été fait pour la fonction publique et les agents publics de Pôle Emploi, mais une augmentation ayant déjà eu lieu de 1% en début d'année, **l'augmentation ne sera que de 2,5% au 01/10/2022.**

**Insuffisant !**

**Dans un contexte d'inflation annuelle à 7% (8% pour l'alimentaire, 15% pour les transports, 22% pour l'énergie), sans compter son évolution estimée par le gouvernement à +4,5% en 2023, ces propositions sont insuffisantes et entérinent pour toutes et tous une perte de salaire et de pouvoir d'achat !**

**La CGT Pôle emploi est consciente de l'urgence financière pour chacune et chacun d'entre nous, mais- les mesures proposées telles la prime de partage de la valeur ou le rachat de jours RTT occultent l'essentiel : l'obtention d'une augmentation générale et pérenne de nos salaires !**



**La Direction a refusé de prendre en compte la revendication CGT d'indexer l'évolution des salaires à l'inflation (sans parler de la prise en compte des pertes de pouvoir d'achat de ces dernières années), et de porter auprès du ministère de tutelle, la nécessaire revalorisation des grilles indiciaires pour les agents de droit public.**

**Pour la CGT Pôle Emploi, le compte n'y est pas !  
Exigeons une augmentation générale des salaires pérenne,  
sonnante et trébuchante !**